

Chiens de protection des troupeaux et tourisme – Matériel d'information

Quand des randonneurs, des vététistes etc. se retrouvent en face de chiens de protection qui protègent leur troupeau, cela peut engendrer des conflits. Afin de minimiser ces conflits, les sportifs amateurs doivent connaître le comportement correct à adopter face aux chiens. Divers supports d'information servent à informer et sensibiliser le grand public.

Contenu	
Panneaux d'information	2
Cartes en ligne avec les régions d'estivages où des CPT sont en activité	4
Flyer	4
Clip vidéo	4
Autres informations	4

Impressum	
Éditeur / Contact	AGRIDEA Eschikon 28 CH-8315 Lindau T +41 (0)52 354 97 00 F +41 (0)52 354 97 97 www.agridea.ch
Auteur	Felix Hahn, AGRIDEA
Groupe	Développement rural
Layout	Rita Konrad, AGRIDEA

Public cible	
Détentrices et détenteurs de chiens de protection des troupeaux, responsables d'alpage, préposés cantonaux à la protection des troupeaux, responsables du tourisme et des chemins de randonnée	



De nombreux randonneurs ne savent pas comment se comporter correctement lors de rencontres avec des chiens de protection des troupeaux au travail.

Panneaux de signalisation

Un panneau de signalisation doit être placé à l'entrée de chaque pâturage dont le troupeau est protégé par des chiens. Cette signalisation est d'autant plus importante si le pâturage est traversé par un chemin de randonnée officiel ou s'il est fortement fréquenté.

Montage et acquisition des panneaux

- Les panneaux de signalisation ne peuvent être utilisés que pour des alpages sur lesquels travaillent des chiens de protection des troupeaux officiels.
- Le responsable de l'alpage ou de l'exploitation est en charge du montage et de l'entretien des panneaux.
- Le montage des panneaux doit se faire dans des endroits adéquats, bien visibles, dès que les animaux sont sur le pâturage.
- Lors de bifurcation, l'emplacement et l'orientation des panneaux doivent être choisis de manière à clairement indiquer dans quelle direction on peut rencontrer des chiens de protection des troupeaux.



- Les panneaux doivent rester en place durant toute la période où les chiens de protection des troupeaux sont en activité sur le pâturage. Par contre, dès qu'ils ne s'y trouvent plus, les panneaux doivent être immédiatement enlevés ou recouverts.
- Les anciennes versions de ces panneaux ou les panneaux endommagés doivent être remplacés.
- Les panneaux sont gratuitement à disposition chez AGRIDEA.



Les panneaux de signalisation existent dans une version standard en métal (à gauche 36 × 59 cm) et dans une version, en plastique, plus petite et plus légère (à droite, 15 × 30 cm). Les panneaux en plastique peuvent aisément être transportés et sont donc pratique pour les pâturages utilisés durant une courte période ou ceux faiblement fréquentés.



Si l'intention est de monter les panneaux sur les poteaux de chemins de randonnée officiels, il faut en référer impérativement au responsable des chemins de randonnée.

Panneaux d'information

Dans les endroits où il est important d'informer à temps les visiteuses et visiteurs de la présence de chiens de protection des troupeaux (par ex. en cas de possibilités restreintes de faire demi-tour ou de routes très fréquentées), des panneaux d'information peuvent compléter les panneaux de signalisation. Il faudrait les placer au point de départ de routes (par ex. arrêts des transports publics, stations de téléphériques) ou proche de bifurcations importantes menant les randonneurs dans une région où des chiens de protection des troupeaux sont en activité.

Les panneaux d'informations se composent de deux parties :

- Support métallique avec un en-tête et une partie de base en vert (disponible en deux tailles, 48 × 60 cm et 48 × 90 cm).
- Feuille plastifiée contenant un extrait de carte de la région en question et un texte expliquant les mesures de comportement les plus importantes à observer lors d'une rencontre avec des chiens de protection des troupeaux ainsi que des informations spécifiques sur la région.

Pour les grands alpages gérés avec des pâturages tournants ou avec un berger, il est possible de faire plusieurs versions de la feuille plastifiée (avec les différents secteurs de pâtures) afin de pouvoir désigner de manière plus précise l'emplacement actuel d'un troupeau protégé par des chiens. En cas de besoin, des routes alternatives ou d'autres particularités (par ex. chemins de randonnée clôturés) peuvent être indiquées. Une fois que les chiens de protection des troupeaux ne sont plus présents sur les lieux, il est possible d'aussi le communiquer par le biais d'une feuille plastifiée adéquate.

Pour les alpages sur lesquels des chiens de protection des troupeaux sont utilisés pour la première fois, il appartient normalement au préposé cantonal à la protection des troupeaux, dans le cadre de la procédure d'octroi de l'autorisation d'utilisation de chiens de protection des troupeaux, de déterminer l'emplacement et la nécessité de panneaux d'information. Les responsables d'exploitation ou d'alpage qui travaillent déjà avec des chiens de protection des troupeaux officiels peuvent quant à eux suggérer des emplacements de panneaux en s'adressant au préposé cantonal à la protection des troupeaux.



Exemple d'une feuille plastifiée simple destinée à un petit panneau d'information (lieu : Alp Flix GR).

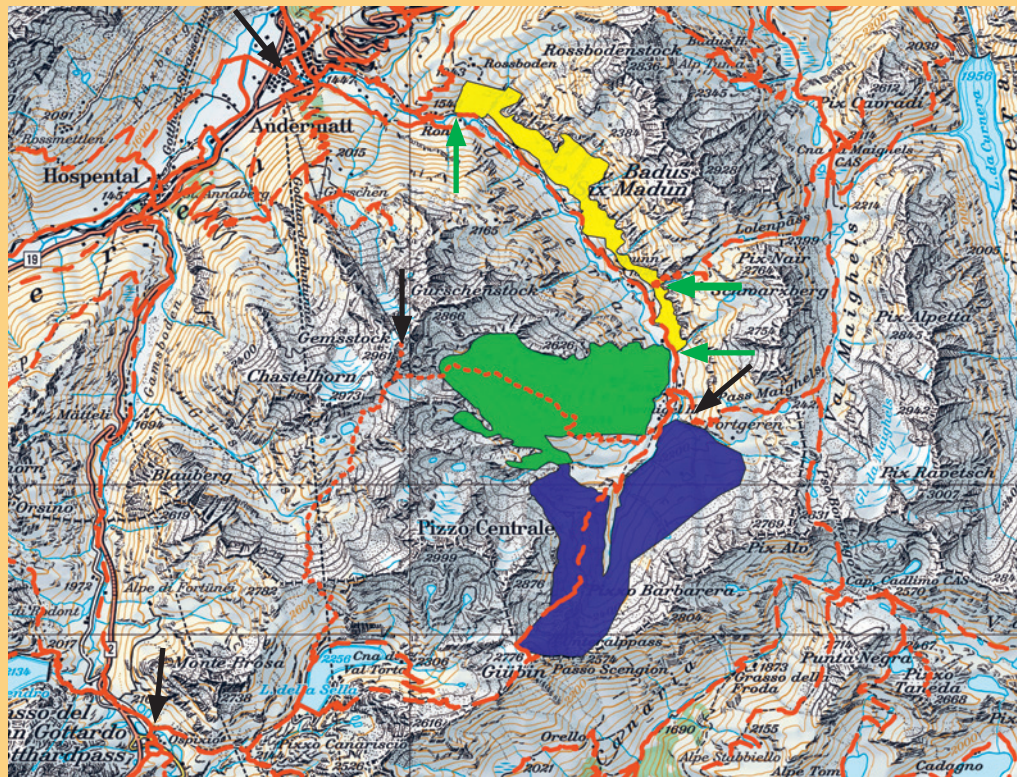


Exemple d'une feuille plastifiée double destinée à un grand panneau d'information (lieu : Andermatt UR).

Les panneaux sont disponibles gratuitement auprès d'AGRIDEA. Pour l'élaboration des panneaux les indications suivantes sont nécessaires :

- Emplacements souhaités inscrits sur une carte
- Périmètre de l'alpage inscrit sur une carte (y c. avec subdivision en différents secteurs de pâturage)
- Indications sur la présence temporelle des chiens de protection des troupeaux (soit pour tout l'alpage, soit pour les différents secteurs de pâturage)
- Indications particulières (par ex. chemins de randonnée clôturés ou routes alternatives recommandées ou numéro de téléphone d'une personne à contacter pour obtenir des renseignements plus détaillés etc.)
- Traductions du texte souhaitées (par ex. allemand et anglais ou allemand et français)

Le responsable de l'alpage ou de l'exploitation est responsable du montage et démontage des panneaux et de s'assurer que l'information présente sur les feuilles plastifiées est à jour. Si la position actuelle du troupeau et des chiens est communiquée par le biais de différentes feuilles plastifiées, il faut lors d'un changement de pâturage actualiser le plus rapidement possible toutes les feuilles plastifiées. En outre, les autres partenaires, tels qu'offices du tourisme ou responsables des chemins de randonnée, doivent disposer à tout moment d'informations actuelles.



Exemple d'emplacement de panneaux de signalisation et d'information pour le pâturage d'ovins de l'alpage de Gafallen UR (surfaces colorées) lorsque le pâturage marqué en jaune est occupé. Les emplacements choisis pour les panneaux d'information sont la gare d'Andermatt, l'hospice du Gothard, la cabane CAS de Vermigel et la station de train de Gemsstock. Si le troupeau est déplacé sur le pâturage coloré en vert ou en bleu, les panneaux de signalisation doivent être déplacés et les feuilles plastifiées des panneaux d'information remplacée afin que la surface sur laquelle les animaux sont actuellement y soit représentée (voir exemple à gauche).



Cartes en ligne avec les régions d'estivages où des chiens de protection des troupeaux sont en activité

AGRIDEA publie sur www.protectiondestroupeaux.ch une carte en ligne avec les périmètres de tous les pâturages d'estivage avec des chiens de protection des troupeaux. Cette carte est constamment mise à jour. Les responsables d'alpages avec des chiens de protection des troupeaux sont dès lors tenus d'annoncer à temps avant la saison d'estivage des modifications éventuelles des régions de pâturages avec une présence de chiens. Si possible et si cela s'avère judicieux, la carte en ligne mentionne aussi des informations spécifiques utiles pour préparer un tour à pied ou à vélo (par ex. tronçons de chemins clôturés ou adresse de contact pour des renseignements directs). Les périmètres des alpages d'estivage avec des chiens de protection des troupeaux se trouvent également en ligne sur www.map.geo.admin.ch ainsi que sur www.suissemobile.ch, mais ces deux sites ne sont mis à jour qu'une fois par an au printemps.

Les chiens de protection gardent leur troupeau
Gardez vos distances svp!
 Il est déconseillé d'être accompagné par un chien de compagnie.

Guardian dogs watch the herd
Keep your distance, please!
 It's not recommended to hike with companion dogs.

Flyer

Un dépliant et une bande dessinée sensibilisent et informent sur la thématique des chiens de protection des troupeaux et expliquent le comportement correct à adopter lors d'une rencontre avec des chiens de protection des troupeaux (en français, allemand et italien). Les responsables d'alpages et d'exploitations sont appelés à diffuser à large échelle ces deux supports (auprès des offices de tourisme, des stations de trains de montagne, de restaurants, etc.). AGRIDEA fournit gratuitement ces dépliants et bandes dessinées ainsi qu'en cas de besoin des portes-brochures en plexiglas avec couvercle résistants aux intempéries.

Clips vidéo

Un clip vidéo disponible dans une version longue (6 minutes) et courte (1,5 minute) sert également à informer et sensibiliser sur les chiens de protection des troupeaux (en français, allemand, italien et anglais). Les clips se trouvent gratuitement en ligne sur internet. Il est possible pour des tiers de mettre des liens vers les clips depuis leurs sites. En outre AGRIDEA envoie volontiers gratuitement ces films dans divers formats sur simple demande. Ils peuvent ensuite être inclus dans des sites web, des points d'information etc.



Informations supplémentaires

www.protectiondestroupeaux.ch

Vous pouvez aussi télécharger les dépliants et les bandes dessinées ou les regarder sur ce site. Et si vous voulez recevoir une à deux fois par an des informations sur les chiens de protection des troupeaux par le biais d'une Newsletter, vous pouvez vous abonner sur ce site à ladite Newsletter d'AGRIDEA.

Contact: AGRIDEA, Coordination nationale pour la protection des troupeaux
 Jordils 1, CH-1001 Lausanne, T +41 (0)21 619 44 31
info@protectiondestroupeaux.ch